

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 551-2022

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 14 mars 2022, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 551-2022, concernant l'adhésion du maire au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux.

Que ce règlement peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 15^e JOUR DU MOIS DE MARS 2022.

(Original signé)

Marie-Josée Masson
Directrice générale et greffière-trésorière